

SÉANCE du 13 septembre 2023

L'an 2023 et le 13 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de FANJEAUX s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Aurélien PASSEMAR, Maire.

Présents : BAUDIN Nathalie, FLORENT Norbert, GUILLAUME Solenne, JUIN Denis, LAVAL Jean-Christophe, LAVEISSIERE Jacques, MARTY Eva, PAILHES Jacqueline, PASSEMAR François, TANDOUB Sabine, TISSEYRE Jean.

Absents Excusés : AVERSENC Christophe, CALMET Véronique procuration à PAILHES Jacqueline, VIALARET Cédric

Secrétaire : MARTY Eva

Lecture du compte rendu de la séance du 5 juillet 2023.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire propose de rajouter 1 délibération à l'ordre du jour pour attribuer une subvention exceptionnelle à l'association « Arts et Culture ».

ORDRE DU JOUR :

Subvention exceptionnelle :

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'ajuster la subvention allouée à l'association « Arts et Culture » pour couvrir les frais liés à son implication dans l'organisation de la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants. Il propose d'attribuer à cette association la somme de 276€.

Le Conseil Municipal, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Délégations consenties au Maire

Le conseil municipal a la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions.

En vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rajouter l'attribution suivante :

Procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Création de points de distribution de courrier postal

Suite à la construction de divers bâtiments et autres additions de construction, la commune doit créer plusieurs points de distribution afin d'acheminer le courrier dans de bonnes conditions.

Le Conseil Municipal, décide de créer les points de distribution du courrier postal au droit des parcelles suivantes :

- A 1501 : 11, chemin de la Hille
- A 1506 : 8, chemin de la Hille
- A 1456 : 12 bis, chemin de La Cassaigne

Décision modificative

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice il apparaît nécessaire d'apporter des modifications afin de régulariser une erreur d'imputation sur des provision.

Compte 7815 en recettes de fonctionnement + 8 600€

Compte 6817 en dépenses de fonctionnement + 8 600€

Requalification des abords du village

Monsieur le Maire rappelle le souhait de la municipalité d'engager des travaux pour la requalification des abords du village.

Les études préalables étant terminées, il indique qu'il est nécessaire d'être assisté d'un maître d'œuvre pour élaborer la suite de ce programme.

Il propose de signer un Accord Cadre Mono Attributaire à bons de commande avec l'Atelier « Cap Paysage », pour un montant TTC de 33 739.75€. Le conseil accepte à l'unanimité.

Choix de la maîtrise d'œuvre Maison Gramont

Trois cabinets d'architecture ont été consultés pour les travaux de rénovation de la façade de la maison Gramont. Seul le cabinet « Auriol Architecture et Patrimoine » a répondu. Il propose une rémunération au taux de 10% soit 12 551.83€ HT.

Le cabinet Auriol est donc retenu.

Les autres points prévus à l'ordre du jour sont reportés à une prochaine, ils doivent être retravaillés avant de se positionner.

Informations et questions diverses :

- L'ARS demande à la commune de désigner un référent ambroisie territorial. Son rôle est de participer au repérage des foyers d'ambroisie sur les terrains privés et publics et de sensibiliser la population, les propriétaires ou gestionnaires des terrains concernés à la mise en place de mesures de prévention et de lutte. Solenne GUILLAUME est désignée comme référente.
- Une nouvelle personne s'est positionnée sur la reprise du salon de coiffure, le premier projet n'ayant pas abouti.
- Des travaux ont été effectués, par les agents communaux, dans l'ancienne chapelle de l'EHPAD afin de la transformer en cabinet pour l'installation de la kinésithérapeute, qui débutera son activité le 18 septembre.
- Un médecin est intéressé pour s'installer sur la commune, en tant que salarié. Ce dossier est à l'étude et fera l'objet d'une décision lors d'un prochain conseil.
- Rentrée scolaire : 61 élèves sont inscrits l'école cette année.
- Projet d'installation d'une Psychologue. La commune prévoit de récupérer une échoppe de la résidence Aulard.
- Salon des Maires de France : Il aura lieu à Paris du 21 au 23 novembre.
- Une réunion et prévue début octobre avec le Cabinet CETUR pour l'aménagement du nouveau cimetière.
- Sabine Tandou informe que des opticiens mobiles proposent de tenir une permanence sur la commune pour effectuer des bilans visuels
- Les prochaines rencontres citoyennes de la CCPLM auront lieu le vendredi 17 novembre à la salle polyvalente
- Nathalie Baudin présente le programme des Journées Européennes du Patrimoine.

La séance est levée à 21h30.

BAUDIN Nathalie.

FLORENT Norbert

GUILLAUME Solenne

JUIN Denis

LAVAL Jean-Christophe

LAVEISSIERE Jacques

MARTY Eva

PAILHES Jacqueline

PASSEMAR Aurélien

PASSEMAR François

TANDOU Sabine

TISSEYRE Jean